

THONON
agglomération

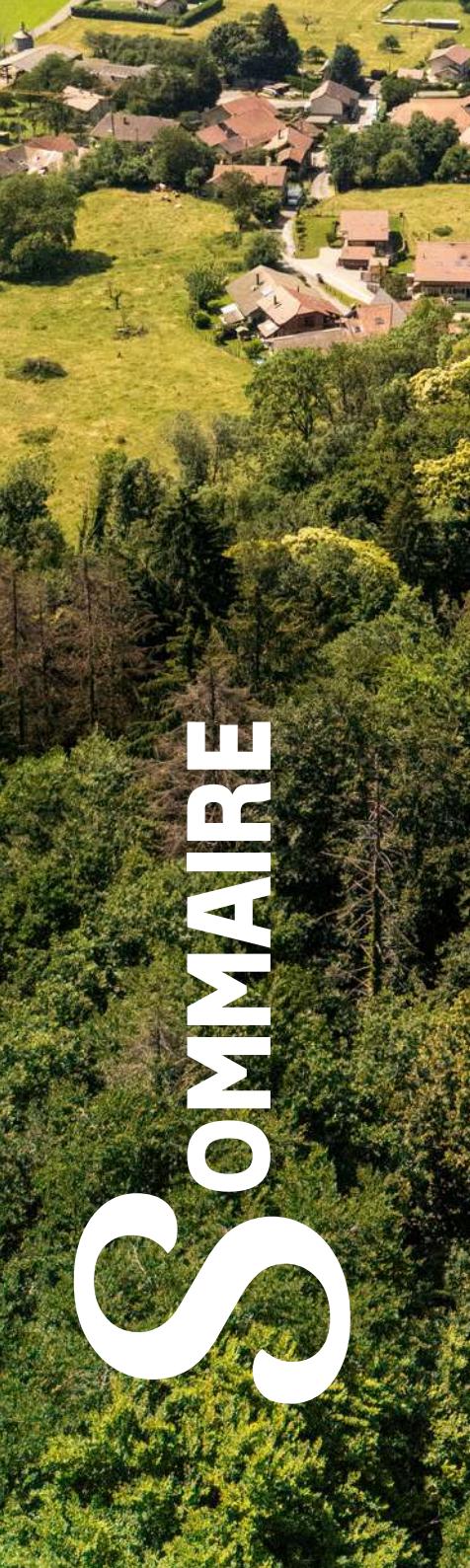
20
25



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.thononagglo.fr

SOMMAIRE



Préambule	03
La communauté d'agglomération	04
Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	05
Axe 1 : Un territoire à énergie positive	07
Axe 2 : Un territoire résilient et innovant	14
Axe 3 : Vers un territoire plus engagé, résilient et solidaire	27
Axe 4 : Thonon Agglomération, le défi de l'éco-exemplarité	36

Directeur de la publication : Christophe Arminjon

Rédaction : Services communautaires

Conception graphique : Service communication

Impression : Repro Léman

Crédits photos : Florian Legrand, Yvan Tisseyre, Téo Jaffre,
Thonon Agglomération

PRÉAMBULE

L'article 255 de la loi « Grenelle 2 » impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un **rapport de développement durable**.

Depuis la loi du 4 août 2021, ce rapport doit s'appuyer sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** de l'Agenda 2030. Son but est d'évaluer comment les politiques publiques contribuent aux ODD, en détaillant les actions de gestion interne et territoriale, et en analysant les méthodes d'élaboration et de suivi des politiques. Présenté avant le débat budgétaire, ce rapport éclaire les choix politiques en matière de développement durable, devenant une formalité essentielle pour l'adoption du budget.

Cadre législatif de référence

1. Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "Grenelle 2") ;
2. Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
3. Circulaire du 3 août 2011 concernant la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

- 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- 3 Dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables ;
- 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- 5 Épanouissement de tous les êtres humains.

Le rapport développement durable n'est pas un simple document administratif d'une activité annuelle, mais présente une **ambition supplémentaire** pour la collectivité et tend vers une **amélioration continue de la dynamique de développement durable**.

THONON AGGLOMÉRATION



2ème

intercommunalité de Haute-Savoie



97 077

habitants* (Population INSEE totale,
en vigueur au 1er janvier 2025)



25 communes



250 km²



300 agents

Notre intercommunalité répond notamment aux enjeux majeurs

suivants en lien avec les objectifs de développement durable :

- La **préservation** des ressources, le cadre et la qualité de vie des habitants
- L'**accompagnement volontariste** et **maîtrisé** du bassin de vie transfrontalier tenant compte des défis environnementaux
- Une **collaboration** plus étroite avec les **partenaires institutionnels français et suisses** (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie, Cantons de Genève et de Vaud)
- L'**ancrage du territoire** dans le bassin chablaisien

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Ensemble, vers un territoire résilient et plus durable

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) traduit la **vision ambitieuse** de Thonon Agglomération : maîtriser la consommation énergétique du territoire, réduire les émissions de gaz à effet de serre et préparer notre cadre de vie aux enjeux climatiques à venir.

Il fixe des **objectifs clairs** et **dessine des orientations** pour l'ensemble du territoire — habitants, entreprises et infrastructures compris.

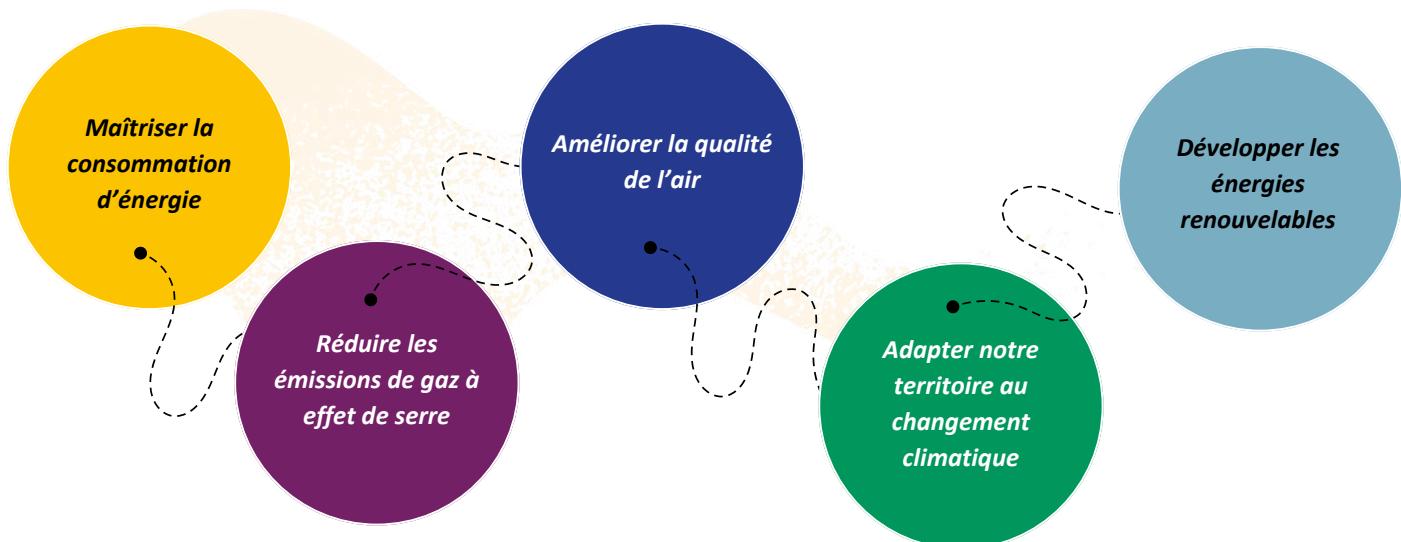
Collectivement, nous donnons corps à cette stratégie à travers des actions concrètes et ciblées, visant à limiter les impacts climatiques dans des domaines essentiels tels que le bâtiment, la mobilité, l'industrie, la production d'énergie, la gestion des déchets et bien d'autres encore.



Une occasion de fédérer et d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif commun.

2020

Adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



Axe 1 : Un territoire à énergie positive

- 
- Haute-Savoie Rénovation Energétique
 - Programme Local de l'Habitat
 - Baux à construction en ZAEi
 - Schéma des sentiers de randonnée
 - Dispositif "Entrez dans la boucle"
 - Forum de l'économie circulaire transfrontalier
 - Schéma directeur des transports en commun
 - Maison de la mobilité
 - Déploiement location VAE
 - Plan de mobilité
 - Schéma cyclable
 - CERN
 - Schéma Directeur des Energies (SDE)

Axe 3 : Un territoire mobilisé

- 
- Programme d'animations scolaires
 - Printemps des Coquelicots
 - Centrales Villageoises
 - Contrat de ville
 - CISPDR-R
 - Transport à la Demande (TAD)
 - France Services
 - Ecodigo
 - Voltalis



Axe 2 : Un territoire résilient et innovant

- 
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Mobilité (PLUi-HM)
 - Contrat départemental Haute-Savoie Nature
 - Charte forestière
 - Zone Natura 2000
 - Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau
 - Schéma Directeur Eau Pluviale
 - Schéma Directeur Eau Usée
 - Schéma Directeur Eau Potable
 - Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
 - Création d'une recyclerie / Partenariat avec la ressourcerie
 - Tri à la source des biodéchets
 - Plan d'Actions Foncières (PAF)
 - Inventaire des ZAE (2023)

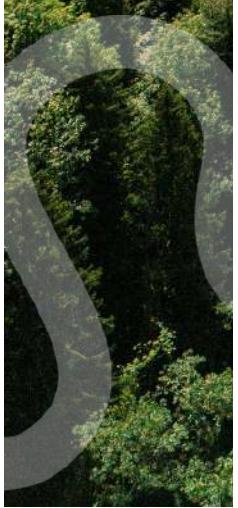
Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité exemplaire

- 
- Territoire engagé Transition Ecologique
 - Plan de mobilité employeur
 - Stratégie numérique responsable
 - La marque employeur
 - Plan de sobriété énergétique
 - Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER)
 - Bilan carbone® (BEGES)



1

**UN TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE POUR LUTTER
CONTRE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE ET PROTÉGER
L'ATMOSPHÈRE**



EN MOUVEMENT POUR L'ÉNERGIE DE DEMAIN

Schéma Directeur des Energies

Le **Schéma Directeur des Energies (SDE)** a été élaboré durant les deux dernières 2024-2025, et sa traduction assurée au sein du PLUI-HM (règlement et OAP Climat-Air-Energie).

L'année 2026 sera consacrée à la vulgarisation de cet outil et son utilisation ; sensibilisation auprès des nouveaux élus et des agents, notamment le service ADS en priorité , pour les familiariser dans l'utilisation de ces nouveaux outils : SDE et OAP CAE.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnr) ont été définies par les communes, en concertation avec Thonon Agglomération. Chaque zone correspond à un type d'énergie renouvelable spécifique (solaire, éolien, hydroélectricité, biomasse, etc.).



Thonon Agglomération a apporté un **appui technique** aux communes tout au long de la phase de définition, grâce à sa compétence en matière d'énergie.

Les propositions communales ont ensuite été transmises à l'État pour validation. Les zones retenues ont été officialisées par un arrêté préfectoral fin août 2025 et sont désormais définitives.

Une nouvelle toiture photovoltaïque à Sciez



La Ville de Sciez renforce sa transition énergétique avec l'installation de **492 panneaux solaires** sur le gymnase et le tennis, soit 224 kWc pour 277 MWh produits par an. Porté par la société citoyenne Chabl'Energies dans le cadre des Centrales Villageoises, ce projet de 200 000 € alimentera en énergie renouvelable près d'un tiers des besoins des bâtiments et logements engagés dans un rayon de 2 km, grâce à une **boucle locale d'autoconsommation**.

“Haute-Savoie Rénovation Energétique” devient “France Rénov’ Haute-Savoie”

Porté depuis 2021 par le Conseil Département de la Haute-Savoie, le service Haute-Savoie Rénovation Energétique fait peau neuve et devient **France Rénov' Haute-Savoie**. Il est désormais porté par Innovalés et l'Asder et bénéficie du soutien financier de l'Anah ainsi que des collectivités territoriales, dont Thonon Agglomération.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Des boucles de valeur efficaces et territorialisées

Initié par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, le programme « Entrez dans la boucle » est une démarche de coopération entre entreprises, ayant pour objectif de faire émerger des synergies entre acteurs économiques locaux. Il vise à **optimiser l'utilisation des ressources** (matérielles, humaines, énergétiques...) et à **réduire la production de déchets** sur le territoire.



Thonon Agglomération a poursuivi la démarche initiée sur la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais en menant plusieurs ateliers, sur **l'écodesign des produits** ou encore la **construction de projets collectifs** entre entreprises et établissements scolaires.

La démarche a par ailleurs essaimé sur la ZAEi de Vongy, en partenariat avec la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance, regroupant près d'une quarantaine de participants, parmi lesquels des entreprises, mais aussi des associations, des mairies et un établissement de santé. Plusieurs groupes de travail thématiques ont été menés, aboutissant à ce jour à la **création d'un plan de mobilité inter-employeur** ou encore le **réemploi de cartons entre entreprises**. Une plénière permettant de planifier les prochaines étapes s'est tenue à la mi-novembre.

Créer du lien des deux côtés de la frontière

Pour la 3ème fois consécutive, Thonon Agglomération était co-organisateur du **Forum de l'Economie Circulaire Transfrontalier**, un événement porté par l'Agence Economique du Chablais qui s'est tenu 16 septembre à Thonon-les-Bains.

L'occasion pour les 379 participants et participantes de découvrir près d'une vingtaine de solutions d'économie circulaire locales, d'échanger avec des experts, de se former lors d'ateliers ou encore de développer leur réseau en France comme en Suisse.



Forum de l'Economie Circulaire Transfrontalier, le 16 septembre 2025

UNE ÉCONOMIE EN SYMBIOSE

Avec l'ensemble du territoire

Des zones d'activités économiques intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière a été portée à la **préservation des espaces naturels** et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (Renouée du Japon sur Planbois Parc et Solidage sur la ZAEi des Bracots).

Des mesures spécifiques ont également été mises en place (plan de gestion) pour la préservation de la faune, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gites ou d'abris.

Parallèlement à la commercialisation des ZAEi de Planbois Parc à Perrignier et des Bracots à Bons-en-Chablais, le **suivi des mesures compensatoires** a été engagé aussi bien sur les ZAEi que sur les sites de renaturation mis en oeuvre en contrepartie de l'artificialisation ainsi créée.

En 2025, les études environnementales ont été poursuivies en vue de l'**aménagement de la troisième extension** de la ZAEi des Bracots et elles ont été engagées sur les extensions de la ZAEi des Niollets à Douvaine.

Sentiers de randonnée : développer le réseau existant



En 2025, l'Agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son **Schéma Directeur de la Randonnée (SDR)**, qui comprend désormais **21 sentiers** balisés et entretenus. Le nouveau SDR, couvrant la période 2026-2030, est actuellement en cours d'élaboration, avec la finalisation de la phase 2 consacrée à la définition du projet de territoire. Lors de la phase 1, un important travail d'ateliers et de terrain a été mené en concertation avec les communes membres de l'Agglomération.

En partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal « Destination Léman », la promotion du réseau de sentiers se poursuit en lien avec la CCPEVA. Le **carto-guide** a été diffusé cet été dans les bureaux de l'OTI, et la réalisation du **topoguide** est en cours.



A GIR POUR UNE MOBILITÉ

Durable et responsable



En route vers une mobilité moins carbonnée

Dans le cadre de sa politique de **mobilité durable** et de la **modernisation de son parc de véhicules**, Thonon Agglomération a procédé à l'acquisition de **six bus hybrides Euro 6** de dernière génération ces deux dernières années.

Ces véhicules permettent une **réduction significative des nuisances sonores**, notamment lors des phases de démarrage et aux arrêts, tout en contribuant à diminuer les émissions polluantes.

Le montant total de cette opération s'élève à 1,2 million d'euros.

Première expérimentation d'un bus 100% électrique

De juin à octobre 2024, Thonon Agglomération avait mené une **expérimentation inédite** avec la circulation d'un bus électrique sur le réseau STAR'T.

Cette phase de test a permis de **collecter des données précises** sur les performances énergétiques et l'autonomie du véhicule.

Sur un **service moyen de 250 km parcourus par jour**, le bus a totalisé plus de **6 000 km** pendant la période d'essai.

Les mesures ont révélé une **consommation moyenne de 172 kWh/100 km**, avec des variations allant de 84 kWh/100 km (conditions optimales) à **281 kWh/100 km** (conditions plus exigeantes).

Ces résultats démontrent la **pertinence technologique** des dernières générations de bus électriques, notamment ceux équipés de **batteries de 450 kWh**, dont les performances semblent adaptées à la topographie et aux besoins du réseau.

Perspectives et aménagement du dépôt

Dans la continuité de cette démarche, Thonon Agglomération prévoit l'**acquisition de son premier véhicule 100% électrique**, à l'automne 2025.

Le délai moyen de livraison d'un tel véhicule est estimé à 18 mois à compter de la commande.

Parallèlement, la collectivité travaille à l'**aménagement du dépôt de bus** afin d'y installer des **bornes de recharge électrique**.

Ces infrastructures permettront d'accueillir une **dizaine de bus électriques** à l'horizon 2029, en lien avec le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) prévu pour 2028.



Funiculaire : modernisation et sécurité renforcée

Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité, Thonon Agglomération exploite le funiculaire de Thonon-les-Bains en tant que deuxième ligne de transport public de l'agglomération. Cet équipement assure la liaison entre la ville haute et la ville basse depuis 1888 et accueille chaque année près de 290 000 voyageurs.



Inspections réglementaires

Conformément à la réglementation en vigueur, le funiculaire fait l'objet d'un contrôle annuel et d'une inspection décennale complète.

Ainsi, il avait déjà bénéficié :

- d'une première inspection complète, dite « grande visite », en 2005 ;
- d'une seconde inspection complète, dite « grande inspection », en 2015.

La grande inspection de 2025 a donc constitué la troisième inspection complète du funiculaire. Réalisée durant la période hivernale 2024-2025, elle a permis de vérifier l'ensemble des organes techniques et de garantir la sécurité optimale de l'installation.

Travaux réalisés

Outre les contrôles et vérifications réglementaires, plusieurs travaux connexes ont été entrepris afin de :

- Maîtriser le vieillissement des équipements ;
- Assurer la mise en conformité des installations ;
- Améliorer la fiabilité et le confort d'exploitation.

Ces interventions ont concerné notamment les infrastructures, les locaux techniques et certains éléments de sécurité.

Par ailleurs, au cours de l'hiver 2023-2024, le funiculaire avait déjà bénéficié du remplacement des liaisons sécuritaires sans fil (Wi-Fi), permettant de rétablir un fonctionnement nominal. Une liaison fibre optique privative entre les deux gares avait également été installée, renforçant la qualité et la stabilité des communications techniques.



ViaRhôna : quantifier pour mieux aménager

Dans le cadre du suivi de l'aménagement de la ViaRhôna – Tour du Léman, Thonon Agglomération a fait l'acquisition, en 2024, de deux bornes de comptage automatiques piétons-vélos installées sur les sites suivants :

- La voie verte de Corzent, à Thonon-les-Bains,
- La voie verte de la Marianne, à Douvaine.

Ces équipements permettent de mesurer la fréquentation et de mieux comprendre les usages des mobilités douces sur le territoire.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- Connaitre et suivre l'évolution de la fréquentation de la ViaRhôna sur le long terme,
- Comparer les données locales avec celles d'autres territoires analogues en France,
- Disposer d'indicateurs fiables pour mesurer la progression de la part modale du vélo au sein de l'agglomération.

Un premier bilan après un an de mise en service

- Une fréquentation plus élevée à Thonon (106 935 piétons et 102 095 cyclistes) qu'à Douvaine (46 874 piétons et 22 423 cyclistes), liée au contexte plus urbain du premier site ;
- Une forte saisonnalité des pratiques cyclistes : jusqu'à 7 fois plus de passages en juillet qu'en décembre à Thonon, et 4,5 fois plus à Douvaine ;
- Une fréquentation piétonne plus stable tout au long de l'année (7 500 à 10 000 passages mensuels à Thonon, 3 000 à 6 000 à Douvaine) ;
- Une prépondérance des usages de loisirs et touristiques, tout en notant des flux pendulaires à Corzent vers le Port de Rives et le centre-ville.

Extension du dispositif

Afin d'obtenir une vision plus complète de la fréquentation de la ViaRhôna sur l'ensemble du territoire, deux nouveaux sites ont été retenus pour le déploiement de compteurs similaires :

- Yvoire, sur la voie verte entre la cité médiévale et le domaine de Rovorrée, pour analyser les flux touristiques au cœur de l'agglomération ;
- Chens-sur-Léman, à proximité de la frontière avec Hermance, pour observer les flux cyclistes transfrontaliers, à la fois touristiques et pendulaires, sur un axe en voie d'aménagement complet.

Un outil d'évaluation au service des politiques cyclables

Ces compteurs constituent un outil d'aide à la décision pour évaluer les politiques d'aménagement cyclable portées conjointement par les communes, le Département et Thonon Agglomération.

Le prestataire retenu pour cette nouvelle phase est Eco-Compteur, déjà en charge de l'installation des deux premiers dispositifs.

Le coût total de cette opération s'élève à 15 828 €.





UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET INNOVANT



**PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ,
PROTECTION DES
MILIEUX ET DES
RESSOURCES**

L'E GRAND CYCLE DE L'EAU

Mieux préserver les ressources naturelles
du territoire

Thonon Agglomération adopte une approche intégrée et durable de la gestion de l'eau, englobant la préservation des milieux naturels, l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales urbaines (GEPU) et la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement : une harmonisation en 3 ans

Depuis le 1er janvier 2020, Thonon Agglomération assure la gestion du service public de l'eau, après avoir intégré l'assainissement dès 2017. Son objectif : préserver durablement une ressource fragile tout en répondant aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire. Plus de **80 millions d'euros** seront investis d'ici cinq ans pour sécuriser, rénover et moderniser les infrastructures.

Afin de garantir un service équitable et durable, une nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement a été mise en place dès le 1er juillet 2025, avec une harmonisation complète prévue en 2027 :

- 1er juillet 2025 : nouvelle tarification
- 1er juillet 2026 : convergence des tarifs
- 1er juillet 2027 : harmonisation totale

Cette évolution vise à **encourager une consommation raisonnée** et à assurer l'équité entre les 25 communes. Le principe du taux d'effort ($\leq 3\%$ du budget des foyers) garantit la soutenabilité pour les abonnés, avec des tarifs adaptés aux différents types de logements et de foyers.

Enfin, une tarification spécifique concerne **l'assainissement des rejets industriels**, afin d'inciter les entreprises à renforcer leurs dispositifs de prétraitement. Des contrôles permettront d'ajuster la facturation selon les niveaux de pollution observés.

Eau potable

- **Réservoir de Marclay à Bons-en-Chablais : optimisation de la ressource et accessibilité**

La création d'un réservoir à Marclay, à Bons-en-Chablais, fait partie d'une démarche **d'optimisation des ressources en eau**, permettant un stockage efficace et un accès à une eau de qualité à moindre coût. Ce projet vise à **sécuriser l'approvisionnement en eau** tout en préservant la ressource et en garantissant des tarifs accessibles aux usagers. Le début du chantier est programmé d'ici au printemps 2026 et ce projet représente un investissement total de 4,49 millions € HT.



Gestion de la ressource en eau

Le démarrage de l'étude sur la ressource en eau a constitué un axe majeur de l'année. Cette démarche vise à établir un diagnostic précis des besoins et de la disponibilité de la ressource pour les différents usages (agricoles, domestiques, industriels) tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Menée dans le cadre du futur **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**, cette étude s'appuie sur un dialogue territorial réunissant l'ensemble des usagers de l'eau et les institutions concernées, afin d'identifier collectivement les enjeux prioritaires et les actions à engager pour une gestion équilibrée et durable de la ressource.



• Travaux sur les périmètres de protection de l'eau potable

Pour sécuriser la qualité de l'eau potable, des travaux sont en cours sur les **périmètres de protection des captages d'eau**. Ces aménagements visent à préserver la pureté de la ressource en réduisant les risques de contamination d'origine agricole, industrielle ou résidentielle.

• Etudes pour doubler la capacité de traitement d'eau de l'usine d'Excenevex

L'étude relative au doublement de la capacité de l'usine de Chevilly à Excenevex, incluant l'augmentation de la prise d'eau au lac Léman, a été lancée.

Cette démarche vise à renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau de la partie ouest du territoire, secteur particulièrement soumis aux tensions lors des épisodes d'étiage sévère.

Grâce à ce projet, les ressources en eau provenant des zones de montagne pourront être davantage préservées au profit des milieux aquatiques, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité.

• Recherche de fuites

Une stratégie proactive de détection et de réparation des fuites est mise en place pour améliorer les rendements du réseau de distribution d'eau et réduire le gaspillage de la ressource.

Lorsque les équipes constatent une consommation anormale d'eau en nocturne, elles se saisissent du sujet et se rendent sur le terrain pour identifier les zones concernées.

Pour en trouver la cause, une entreprise spécialisée est intervenue en février 2025 en appui des équipes sur les réseaux d'eau potable à Veigy-Foncenex, Douvaine, Sciez et Margencel.

Assainissement et eaux pluviales

• Campagne de détection des eaux claires parasites

Pour optimiser les opérations de pompage et de traitement des eaux, Thonon Agglomération réalise une **campagne de détection des eaux claires parasites** tout au long de l'année, souvent infiltrées dans les systèmes d'assainissement. En limitant les volumes d'eau non usées pompées et traitées inutilement, l'agglomération diminue sa consommation d'énergie et ses coûts de traitement, réduisant ainsi son impact environnemental.



- **Mieux gérer les eaux pluviales pour protéger le lac et les milieux naturels**

La finalisation de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales (EP) est prévue pour la fin de l'année. Ce document stratégique a pour objectif de planifier les actions et travaux en matière de gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération.

Une part importante du schéma est consacrée à l'amélioration de la qualité des rejets et à la réduction des pollutions diffusées vers le milieu naturel, notamment vers le lac.

Parallèlement, un nouveau règlement relatif aux eaux pluviales sera intégré dans le PLUi-HM, afin de préserver les écoulements naturels. Ce règlement repose sur le principe de l'infiltration à la parcelle comme priorité, complété par un zonage pluvial. Ces deux outils visent à favoriser une gestion locale et durable des eaux pluviales.

- **Contrôle de pollution des eaux pluviales à Anthy-sur-Léman**

Des contrôles de pollution spécifique sont menés sur les eaux pluviales à Anthy-sur-Léman pour **limiter l'impact des polluants urbains** sur les cours d'eau et l'environnement naturel. Ce dispositif permet de **surveiller la qualité des rejets** et **d'adapter les mesures de protection** en conséquence. Ce dispositif a été activé à la suite de pollutions faible mais récurrentes de solvants dans les exutoires.

- **Travaux de suppression des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel**

La collectivité poursuit des travaux ciblés sur l'élimination des déversements d'eaux usées qui pourraient polluer les milieux naturels, avec des actions notables sur des sites sensibles comme dans le hameau de Cursinges à Draillant, sur la route de la gare à Perrignier... Et prochainement au hameau de Maugny à Draillant. Ces interventions visent à **réduire la contamination des écosystèmes** et soutiennent l'amélioration continue de la qualité de l'eau locale.



- **Vers une nouvelle station d'épuration à Douvaine : un projet structurant pour le territoire**

Mise en service en 1997, la station d'épuration (STEP) de Douvaine, dimensionnée pour 45 000 équivalents habitants, arrive aujourd'hui à ses limites de capacité. Les eaux traitées y sont rejetées dans le lac Léman via un émissaire de 3,15 km, mais la croissance démographique, le renouvellement de l'arrêté d'exploitation prévu en 2030 et les contraintes constatées en exploitation rendent indispensable la **construction d'un nouvel équipement**.

Thonon Agglomération a donc engagé en 2023 un diagnostic approfondi de la STEP, qui a confirmé la nécessité d'un projet de reconstruction. Sous l'égide du Maître d'Ouvrage, la collectivité a décidé de s'entourer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la conception et la réalisation de cette future station. Les études, actuellement en cours, devraient se poursuivre encore **deux à trois ans**, avant le lancement de la phase opérationnelle. Ce chantier, mené dans le cadre d'un marché public de conception-réalisation (MPCR), constituera le plus important investissement d'infrastructures pour Thonon Agglomération au cours des prochaines années.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Préservation des milieux naturels : le domaine de Guidou

Le nouveau **plan de gestion du domaine de Guidou**, couvrant la période 2024-2033 a été validé.

Ce document fixe les **grandes orientations de préservation du site**, avec des actions de **restauration et d'entretien** d'habitats naturels, destinées à protéger des espèces floristiques et faunistiques remarquables ; des **actions de sensibilisation** du public et la mise en place de **suivis écologiques** afin d'améliorer les connaissances sur la biodiversité du site.

La coordination des actions est assurée par Thonon Agglomération, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, la commune de Sciez, la LPO 74 et l'ONF.

Éducation à l'environnement et sensibilisation

Les premières animations scolaires sur la forêt ont été réalisées au sein des écoles de Cervens et Orcier. Ces interventions, organisées sur trois demi-journées, ont permis aux élèves de découvrir le sujet de la forêt à travers des activités ludiques : identification des arbres sur le terrain, jeux autour des métiers de la forêt et du bois, et visite d'une entreprise locale.

Projet A412 et mesures compensatoires

En 2025, Thonon Agglomération a accompagné le concessionnaire de l'A412 dans la recherche de **mesures de compensation environnementale** à effectuer sur le territoire, l'orientant dans l'identification des zones les plus propices à la **préservation et à la restauration des milieux naturels** pour **valoriser les sites d'intérêt local** et assurer un réel bénéfice pour le territoire, tout en tenant compte des contraintes de mise en œuvre.

Projets à venir

- Des **suivis piscicoles et de la qualité des eaux** (bactériologie, physico-chimie, pesticides...) seront réalisés, afin de **mesurer l'évolution** des milieux aquatiques et **d'ajuster nos actions**.
- Les **platelages** de l'étang de la Croix de la Marianne (Chens-sur-Léman), du marais de la Bossenot (Allinges), de la tourbière des Moises (Draillant) et de l'Hermance (Veigy) seront réhabilités après une quinzaine d'années d'usage, pour **garantir la sécurité du public et maintenir la sensibilisation** à la biodiversité.
- Huit communes s'engageront dans la **plantation de vergers** et quelques centaines de mètres linéaires de haies pourront être implantées début 2026 sur l'initiative de communes et particuliers.
- Un **recensement des espèces exotiques envahissantes** sera mené sur les cours d'eau afin d'**améliorer la connaissance et la lutte** contre leur prolifération.
- Enfin, le contrat Eau & Climat, en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC et le Conseil Départemental, sera lancé au printemps 2026 pour **adapter nos usages de l'eau au changement climatique**.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

La réduction des déchets : un axe prioritaire



Pour la collectivité, cela se traduit par la **mise en œuvre d'actions visant à faire évoluer les comportements**. Il s'agit de **changer les habitudes génératrices de déchets**. A ce jour ces actions se traduisent par des interventions scolaires, l'accompagnement des ménages dans la pratique du compostage, un service de broyage à domicile gratuit.

Le service de broyage de branchages à domicile permet aux habitants de valoriser leurs "déchets verts" en ressources utilisables directement au jardin (au lieu de les déposer en déchetteries).

**En 2024 : 264 journées équivalentes d'intervention (865 interventions effectives),
852 tonnes de branchages évitées en déchetteries.**

100%

des déchets verts et des déchets de cuisines pourraient ne pas exister en adoptant des gestes simples : compostage/paillage/mulching/gestion différenciée/...



c'est le poids annuel moyen de verre encore présent dans les poubelles grises d'un habitant de Thonon Agglomération

1 000 000€



c'est le coût de l'incinération des déchets de cuisine retrouvés dans la poubelle grise (500 000€) et du traitement des végétaux collectés en déchetterie (500 000€).

160kg/hab/an

soit 27% des déchets produits sur le territoire.



100kg



c'est le poids annuel moyen par habitant de déchets de biens d'équipement (encombrants, déchets électriques et électronique et mobilier).

Soit 1 200 000€ de coût de gestion annuel.

Tri des biodéchets : des solutions adaptées pour tous

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) impose le **tri à la source des déchets alimentaires**. Thonon Agglomération se doit donc de proposer une solution de tri de biodéchets à chaque habitant.

Dans l'optique de soutenir les habitants dans l'adoption de ce nouveau geste de tri, Thonon Agglomération déploie progressivement **trois solutions** basées sur le compostage, adaptées aux modes de vie de chacun.



Composteurs individuels gratuits pour les résidents en maison avec jardin.



48T

collectées en 2024

Compostage partagé gratuit pour les habitants d'immeubles, de résidences collectives, de lotissements ou d'établissements publics.

Bornes de collecte de biodéchets pour ceux qui ne disposent pas d'espace vert, au 31/10/25.

- 84 bornes installées sur Thonon-les-bains
- 10 bornes à Sciez
- 17 bornes à Douvaine
- 12 bornes à Veigy-Foncenex

Soit 23 200 habitants desservis, dont 17 000 à Thonon-les-Bains.

Le bon fonctionnement de la mise en place de ce dispositif permet à Thonon Agglomération de **poursuivre rapidement le déploiement de nouvelles bornes** avec le soutien du fonds pour la transition écologique dit "Fonds Vert".

Aller plus loin dans le recyclage grâce au déploiement des espaces-tri sur le territoire



38

nouveaux espaces-tri

Thonon Agglomération a **intensifié** en 2025 le déploiement des espaces-tri sur son territoire.

En 2025, Allinges, Armoy, Le Lyaud, Orcier et de six quartiers de Thonon-les-Bains ont bénéficié de ces nouveaux espaces-tri et les communes déjà équipées ont vu de nouveaux espaces aménagés.

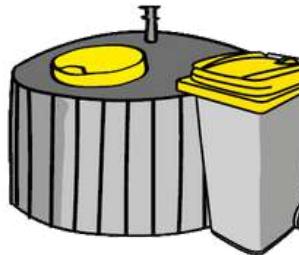
Le tri étant en constante augmentation, toutes les communes de l'agglomération relèvent du **même incinérateur** (Thonon) depuis le 1er avril 2025, ce qui **économise des km** (et du CO2) pour le transport de nos déchets. 21

Caractérisations : avantages et intérêts des espaces-tri

Impact sur le geste de tri (sur la base des observations faites à Sciez, Douvaine, Loisir, Ballaison, Veigy-Foncenex, Nernier et Yvoire :

Ratios de collecte Kg/hab/an	Communes en apport volontaire des ordures ménagères*	Communes sans apport volontaire des ordures ménagères*	Differences
Emballages	43 kg/hab/an	30 kg/hab/an	+43 %
Ordures ménagères	198 kg/hab/an	220 kg/hab/an	- 10 %
Verre	42 kg/hab/an	40 kg/hab/an	+ 5 %
Cartons	9 kg/hab/an	4 kg/hab/an	+ 125 %

Excenevex :
Emballages : 28 kg/hab/an
Verre : 68 kg /hab / an



* Données 2023 hors déchets assimilés

Thonon, collecte des emballages en porte à porte : **22.6 % d'erreurs de tri**

24 autres communes en apport volontaire : **14,9 % d'erreurs de tri.**

Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Thonon Agglomération porte le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, qui traduit la volonté politique d'agir pour la réduction des déchets à travers des objectifs clairs et un programme d'actions dédié.

Lancé par délibération le 31 janvier 2024, ce dispositif obligatoire pour les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers couvre la période 2026-2031.

Afin d'associer la population à son élaboration, une consultation publique s'est déroulée de mi-avril à fin juillet 2025. L'exposition photo itinérante "Sport et déchets : le match de notre avenir" a accompagné la démarche dans huit communes et lors de plusieurs événements locaux, permettant aux agents d'aller à la rencontre des habitants.

Objectifs de réduction :

-75 kg/hab./an de DMA en 2031 par rapport à 2023 (*hors gravats, DDS et DEEE – hors SERTE), soit une baisse de l'ordre de 12%)



Exposition photo itinérante - Ballaison

Au total, **265 personnes** ont participé à la consultation. Le développement du réemploi du verre a été identifié comme l'action prioritaire par 84 % des répondants, confirmant les orientations de la Commission du projet.

Les prochaines étapes portent sur la validation des actions prioritaires, la rédaction des fiches-actions, la budgétisation 2026, puis l'adoption du programme d'ici la fin de l'année.

DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SELON LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

URBANISME

Un développement raisonné et planifié



Un PLUi-HM plus vertueux sur tous les leviers du développement durable

Après 4 années d'études, de collaboration avec les communes, de concertation et de consultations d'ampleurs inédites, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan De Mobilité (PDM) entrera en vigueur **début 2026**.

Le projet, arrêté le 10 février 2025, soumis à l'avis des communes et des personnes publiques, puis à enquête publique, sera soumis à l'**approbation du conseil communautaire en décembre 2025**.

L'élaboration de ce document a fait l'objet d'un processus continu d'évaluation environnementale, gage de respect des grands équilibres et de plus-value environnementale.

Il offrira un cadre de **planification unique**, et constituera le **seul document de référence** pour un aménagement et un développement mieux maîtrisés du territoire.

Sa feuille de route politique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi) affirme la transition énergétique et climatique comme grande ambition transversale, autour de 3 orientations-préambules :

1. Une **agglomération interreliée** s'inscrivant dans des stratégies supra-communales.
2. Un **urbanisme durable** favorable à la bonne santé de ses habitants et à la qualité de vie : promouvoir des modes de vie sains.
3. Un territoire qui s'inscrit dans une **stratégie de développement durable, de transition énergétique et écologique**.

Le contenu réglementaire du PLUi-HM a traduit cette ambition, via les différents documents qui le composent, et en particulier :

- **Pour le règlement graphique (zonage) :**

- Un **recalibrage des zones urbanisables**, permettant de réduire significativement la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et ainsi, de s'engager effectivement vers le « Zéro Artificialisation Nette » des sols.
- Une **protection élargie de l'armature agri-environnementale** du territoire : Corridors écologiques, réservoirs de biodiversité, ainsi qu'un réseau de haies et d'arbres remarquables.
- Une **protection renforcée de la ressource en eau** : Captages d'eau potable, zones humides (et leurs zones tampons), Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF), amélioration/extension des équipements d'épuration ...

- Via également le **phasage de l'urbanisation future** (des zones « AU »), en fonction, notamment, des limites ou contraintes de l'alimentation en eau potable et/ou de la capacité de traitement des eaux usées.
- Une **politique foncière** en faveur des modes « actifs » (marche, vélo).

• **Pour le règlement écrit (prescriptions) :**

Des dispositions rénovées et renforcées, portant (notamment) sur :

- Un coefficient minimal d'espaces perméables.
- Une gestion intégrée des eaux pluviales.
- Les essences végétales associées aux clôtures.



• **Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP-s) :**

- Un cadre d'aménagement maîtrisé et plus qualitatif, sur plus de 150 gisements fonciers stratégiques (secteurs non bâties ou secteurs de régénération urbaine), pour l'habitat, mais aussi pour le développement des zones d'activités économiques.
- La préservation ou l'aménagement d'espaces végétalisés au sein de chaque opération.

• **Pour les orientations thématiques :**

- Une OAP « Biodiversité et continuités écologiques ».
- Une OAP « Qualité architecturale urbaine et paysagère ».
- Une OAP « Energie-Climat », visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que le développement des énergies renouvelables et de récupération.
- Une OAP « Mobilité », visant à intégrer les aménagements cyclables et à contextualiser les aménagements de voirie, notamment par la préservation de la végétation existante dans le tracé des espaces (haies champêtres, alignements d'arbres, arbres isolés, et la gestion des eaux pluviales par des fossés, noues ...).

• **Un Programme d'orientations et d'Actions Mobilité (POA-M) qui :**

- Répond à un objectif ambitieux en matière d'évolution des parts modales, au profit des transports collectifs et des modes « actifs », notamment en intégrant le schéma directeur cyclable de l'agglomération.
- Engage le territoire vers une baisse du taux de motorisation (réduction du nombre de voitures/habitant).

• **Un Programme d'orientations et d'Actions Habitat (POA-H) qui (notamment) :**

- Stimule l'intervention sur le parc bâti existant, par un accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments.

Ainsi, les diverses dispositions du PLUi-HM appliquées isolément ou de façon combinée, contribuent à la préservation de l'armature écologique et agricole du territoire, à plus de nature en ville, à moins d'imperméabilisation, à plus de performance énergétique des bâtiments, et donc, à **lutter contre le dérèglement climatique** et à **améliorer le bien-être des populations**.

VERS UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

Avec le label “Projet Alimentaire Territorial” (PAT)



Lancé en 2023, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été officiellement validé en Conseil Communautaire le **28 mai 2024**.

Le PAT vise à **encourager une alimentation locale, durable et de qualité** pour les habitants du territoire, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux et en mettant en place des actions concrètes grâce à une approche collaborative.

OBJECTIFS DU PAT

- Valoriser les productions locales** : Soutenir nos agriculteurs et producteurs locaux pour renforcer l'économie de proximité.
- Promouvoir une alimentation durable** : Sensibiliser à l'importance d'une alimentation respectueuse de l'environnement.
- Éduquer et sensibiliser** : Initier les plus jeunes aux enjeux de l'alimentation durable dès l'école.
- Créer des partenariats solides** : Travailler main dans la main avec les acteurs du territoire pour une démarche collective et inclusive.

17

fiches actions avec un budget prévisionnel de 445 000 € (hors investissement) sur 5 ans.



Une volonté affirmée d'intégrer des actions concrètes et d'envergure pour la protection et la valorisation de l'agriculture.

- Soutien financier à la **construction et au fonctionnement d'un abattoir public** de Haute-Savoie pour soutenir la production d'élevage, limiter les parcours pour les animaux et améliorer les conditions d'abattage concourant au bien-être animal. En 2025, désignation des représentants du syndicat mixte.
- Projet de **construction d'un bâtiment agricole** (estimé à 1,017 millions € TTC) pour la pérennisation du lieu test permanent maraîcher de Quincy, sur la commune de Massongy. En 2025, désignation d'un maître d'oeuvre.

Une stratégie foncière agricole ancrée dans la réalité de son territoire

Mise en place d'un fonds pour de **l'acquisition foncière** afin de répondre aux orientations de la stratégie foncière agricole : lutter contre le détournement de l'usage nourricier des terres agricoles vers des activités de loisir, favoriser l'installation/transmission, remobiliser les friches, développer des espaces de production de fruits et légumes.

Une étude sur le foncier agricole a été réalisée par la SAFER, en partenariat avec le PMGF. Elle met notamment en avant la question des **biens sans maître** et la **consommation masquée du foncier agricole**. Cette étude contribue à la mise en place d'outils et d'actions opérationnelles visant à mieux préserver et gérer le foncier agricole sur le territoire.

3

VERS UN
TERRITOIRE PLUS
ENGAGÉ, RÉSILIENT
ET SOLIDAIRE



HABITAT

Un engagement renouvelé pour une politique de logement adaptée aux enjeux actuels

Thonon Agglomération investit pour un habitat accessible à tous

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Thonon Agglomération, le Conseil communautaire s'est prononcé comme chaque année sur la participation de la collectivité au financement de la construction des logements sociaux.

Pour 2025, **340 nouveaux logements locatifs sociaux** ont été agréés en 2024, avec un engagement de 689 000€ (hors garanties d'emprunts). L'objectif est ainsi pleinement atteint puisque celui-ci cible la construction de **341 logements par an** (enveloppe annuelle disponible de 837 916€).

Pour rappel, le PLH de Thonon Agglomération, approuvé par délibération en 2020 pour la période 2020-2026, résulte d'un engagement communautaire fort en faveur de la politique du logement et plus largement de la cohésion sociale dans un contexte de croissance démographique élevée.

L'attribution de subventions annuelles aux bailleurs sociaux reste l'un des principaux axes de ce programme avec une enveloppe budgétaire totale de 4 668 595€ alloués sur la période 2020-2026.

Enquête logement social



En 2025, une enquête sur le logement social a été menée afin de recueillir l'avis des habitants lors d'une quinzaine d'événements organisés sur l'ensemble du territoire.

Entre avril et la mi-juillet, la mascotte Edi a sillonné les communes aux côtés des agents de la collectivité pour recueillir, de manière anonyme, les témoignages des habitants et répondre à leurs questions sur le logement social. Au total, **700 contributions** ont été recueillies. Un retour des résultats et des enseignements tirés de cette consultation est prévu pour 2026.

SENSIBILISER POUR MIEUX ENGAGER

L'ensemble des générations

Printemps des Coquelicots

De mars à juin 2025, la 4^e édition du Printemps des Coquelicots a rassemblé plus de **cinquante événements** autour des biodéchets, de la préservation des ressources, de la biodiversité, de l'alimentation durable et de la mobilité douce.

Ateliers, marchés, expositions et conférences ont permis au public de découvrir des solutions concrètes pour un avenir durable, **répartis sur 16 communes**. Le Festival du Film Vert a proposé neuf projections grand public et cinq pour les scolaires.



Les temps forts de cette édition

- Lancement d'un concours photo "Symphonie Printanière" pour les photographes amateurs, entre le 21 mars et le 16 mai, vote en ligne du public entre le 19 mai et le 2 juin et remise de prix pour les 5 premiers.
- Lancement de l'événement à la R'mize "Aux couleurs du Printemps des Coquelicots" le 22 mars
- Présence sur le "Village des Coquelicots et Folies végétales" les 12 et 13 avril

Former les jeunes générations aux écogestes grâce aux animations scolaires

Thonon Agglomération sensibilise les élèves aux **enjeux écologiques** grâce à des **animations adaptées** au cycle scolaire (2024 - 2025) :



- Aux **économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique** avec le programme « Ecopousse » par ACTEE. 39 ateliers réalisés dans 21 classes (9 écoles), 474 élèves sensibilisés.
- Aux **milieux aquatiques**, avec le CPIE Chablais-Léman et ASTERS. 28 classes (12 écoles), 588 élèves sensibilisés Sur l'usage de l'eau, lors des festivals des sciences, sur les grands deltas du monde et les fleuves transfrontaliers. 300 élèves sensibilisés
- À **l'alimentation durable** à travers le programme « Créer des liens durables entre fermes et écoles », avec le CPIE Chablais Léman et la CPTS du Bas-Chablais.
- À la **gestion des déchets**, avec France Nature Environnement. 131 demi-journées d'interventions dans 13 établissements, 1017 élèves sensibilisés (CE2 - CM1 - CM2) 40 classes de cycle 3 (CE2 - CM1 -CM2) dont 30 fresques du climat junior (sur 34 qui participaient au projet).

P RIVILÉGIER LA PROXIMITÉ, LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ SUR LE TERRITOIRE

Être au plus près des populations fragilisées

Le Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) de Thonon Agglomération assure des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

Au 30 septembre 2025, **192 bénéficiaires** sont accompagnés à domicile et **plus de 23 992 repas** ont notamment été livrés à domicile auprès de **198 bénéficiaires**.



En partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés :

- Un **accompagnement des personnes et familles les plus démunies** grâce à un partenariat avec la **Banque Alimentaire** de Haute-Savoie. Près de **9 711 kilogrammes d'aliments distribués** ;
- Un **accueil, hébergement et accompagnement des publics** en grande difficulté (15 places pour Hommes isolés) est organisé par l'association La Passerelle avec le financement du CIAS.
- Le soutien via une subvention annuelle au **centre d'accueil de jour** situé à Thonon-les-Bains pour l'accompagnement et l'accueil de personnes sans domicile fixe géré par l'association Coallia.

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions, le service d'accueil et d'accompagnement développe des **actions en faveur des personnes en précarité** à Thonon. Son objectif est de **faciliter l'accès aux droits et l'insertion** grâce à un accompagnement social et professionnel adapté. Le CIAS soutient aussi la **santé mentale des personnes précaires** via une subvention à l'équipe mobile spécialisée en psychiatrie du Chablais.

Pour renforcer le lien social entre aînés, un partenariat avec UFOLEP a permis de proposer des ateliers sur le **bien-être, l'estime de soi et l'alimentation**.

Enfin, le partenariat avec le DAC 74 (Dispositif d'Appui à la Coordination) favorise le **repérage des fragilités des personnes isolées**, offrant un accompagnement renforcé autour du parcours de santé et de la coordination des services. Le CIAS s'engage à améliorer continuellement la qualité de ses services et le bien-être de ses agents.

Le CIAS projette de renouveler sa charte nationale qualité AFNOR et poursuit le développement de son programme animation afin de créer un service spécifique dédié au lien social.

Contrat de ville : Engagements Quartiers 2030

Le Contrat de Ville vise à réduire les inégalités entre habitants. Le nouveau contrat "Engagements Quartiers 2030" (2024-2030) s'articule autour des **droits humains fondamentaux, du cadre de vie, de la transition écologique et énergétique et de la tranquillité publique et la sécurité**, définis avec les habitants et partenaires.

Initialement ciblé sur le quartier prioritaire Collonges/Sainte-Hélène à Thonon-les-Bains, ce contrat s'étend depuis 2021 à tous les quartiers d'habitat social du territoire. Pour agir concrètement, l'agglomération s'est dotée d'une coordinatrice cohésion sociale et santé, d'un chargé de mission contrat de ville et d'un médiateur-adulte-relais.

Thonon Agglomération déploie également des dispositifs clés pour appliquer ces thématiques dans les quartiers.

Quartiers d'été



Pour la sixième année consécutive, Thonon Agglomération et ses partenaires sociaux renouvellent l'opération "Quartiers d'été" : **149 séances d'activités et d'animations** ont été proposées au cours de l'été dont 2 cinémas plein air dans le quartier de la Versoie et le quartier du Châtelard. Pour la première fois cette année, l'opération s'est déplacé en dehors de Thonon-les-Bains avec une programmation exclusive dans le quartier des Grands Crêts à Sciez ainsi que dans le quartier des Bolliets à Douvaine.

Une structure France Services mobile

Depuis juillet 2022, 2 conseillers France Services tiennent des **permanences itinérantes** sur tout le territoire, facilitant les démarches du quotidien en un lieu unique.

De janvier à octobre 2025, on compte **2139 usagers** pour **2956 accompagnements**. Le montant de financement par l'Etat est de 50 000€ par an et de 27 000€ par an par le Conseil Départemental.

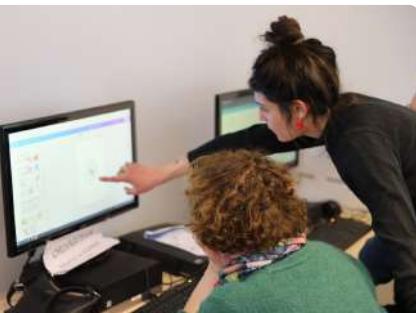
Appel à projets du contrat de ville

Thonon Agglomération et l'Etat ont lancé un nouvel appel à projets 2025 notamment à destination des associations du territoire.

27 projets ont été retenus et sont actuellement mis en œuvre durant toute l'année, sur les thématiques de la culture, transition écologique, sport, lutte contre les discriminations, etc... Le montant total des co-financements s'élève à **88 013 euros**.



Médiation numérique



La médiation numérique a accueilli des habitants dans plusieurs communes du territoire, à travers des **accompagnements individuels** et des **ateliers collectifs**.

Ces actions ont permis de **soutenir les usagers** dans la prise en main d'outils numériques, **l'accompagnement aux démarches en ligne** (changement d'adresse, accès aux services publics, création de comptes, etc.), ainsi que dans le **développement de leurs compétences numériques** de base.

Les interventions ont eu lieu dans 5 communes : Armois, Brenthonne, Douvaine, Margencel et Thonon-les-Bains, et ont permis d'accompagner **590 usagers** au total.

Le Droit à la rencontre de l'usager

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais poursuit ses **permanences décentralisées d'accès au Droit**.

Concrètement, un juriste se déplace sur plusieurs communes du territoire plus ou moins éloignées de Thonon-les-Bains (Douvaine, Sciez, Bons-en-Chablais, Evian-les-Bains et Montriond) afin de tenir des permanences juridiques gratuites au plus près des usagers ; leur évitant ainsi les trajets habituellement nécessaires pour bénéficier de ces services.

Sur l'année 2025, on comptabilise **160 permanences** réalisées pour **608 usagers** reçus.



Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 : une politique transversale au service des familles

Adoptée en septembre 2024, la CTG entre désormais dans sa phase de **validation** et de **déploiement des actions**. L'agglomération conserve son rôle de **coordonnateur des services** mis en oeuvre pour les habitants du territoire, en lien avec la CAF.

Deux axes prioritaires ont été fixés par le comité de pilotage :

- **La parentalité**
- **Le handicap**

Pour 2025, deux actions phares ont été programmées autour des thématiques « *les écrans* » et « *les 0-3 ans* » :

- **Webinaire** à destination des parents – organisé le 7 octobre 2025, suivi d'un podcast disponible en réécoute (environ 50 parents connectés) : rubrique "Actualités" sur le site www.thononagglo.fr
- **Conférence** à destination des assistantes maternelles – tenue le 23 septembre 2025, ayant réuni 14 participantes.

THONON agglo Mardi 7 oct. > 20h
Famille & numérique
Les 0-3 ans et les écrans
Conférence en ligne
S'INSCRIRE
Thomas Authelet, Directeur de l'Innovation, Développement Durable et Education Numérique
QR code
Mardi 7 octobre 2025 de 20h à 21h30
www.thononagglo.fr
04 50 21 28 00 | info@thononagglo.fr
Logo: Agglo de Thonon-les-Bains, Espace Jeunesse, Espace Culturel, Espace Sportif, Espace Social, Espace Numérique, Espace Accès à l'Information

Œuvrer en faveur de la tranquillité publique

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD-R), Thonon Agglomération déploie une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour une vision partagée des enjeux de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Prévention en milieu festif

Formation et sensibilisation des **organisateurs d'événements festifs** à la prévention des conduites à risque : consommation d'alcool et de stupéfiants, comportements violents, violences sexistes et sexuelles, etc.

L'objectif est de **renforcer leurs compétences** en matière de **réduction des risques** et de **prévention des violences**, ainsi que de les **accompagner dans la mise en place d'outils et de dispositifs concrets** destinés à protéger et informer le public.

Prévention dans tous les quartiers

L'AVIJ des Savoie

L'intervenant social de l'association AVIJ, basé au commissariat de Thonon-les-Bains et à la brigade de gendarmerie de Douvaine, accompagne environ **300 personnes par an**, principalement des victimes d'infractions et intervient auprès des auteurs pour prévenir la récidive. Il repère aussi les situations préoccupantes pour éviter leur aggravation. Cette action renforce l'aller-vers les personnes vulnérables.

Aller à l'école en sécurité

Interventions auprès des enfants dans les élèves des écoles primaires, sur le temps périscolaire : sensibilisation à la **sécurité routière**, ateliers participatifs et création de slogans autour du thème de la sécurité.



Prévention des violences intrafamiliales



Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), une campagne de sensibilisation a été organisée afin d'alerter le grand public sur la problématique plus large des **violences intrafamiliales** sur notre territoire, et plus particulièrement sur leurs victimes collatérales, notamment les **jeunes enfants**.

Prévention spécialisée

Soutien à la création d'un poste d'éducateur de prévention spécialisée (éducateur de rue), cofinancé à hauteur de :

- 50 % par le Conseil Départemental,
- 20 % par Thonon Agglomération,
- 10 % chacune par les communes de Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez.

Cette action d'éducation spécialisée vise à accompagner les jeunes en voie de marginalisation, à rompre leur isolement et à favoriser la reconstruction du lien social.

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Auprès des jeunes générations



Présent sur **deux sites**, à Douvaine et Thonon-les-Bains, Info Jeunes accueille les 15-30 ans et les informe sur leurs projets d'études, emploi, formation, volontariat, séjours à l'étranger, santé et loisirs.

Les méthodes d'accueil et d'accompagnement favorisent la **participation active des jeunes**, essentielle à leur autonomie et à leur engagement citoyen.

En 2025, l'installation dans les nouveaux locaux de Douvaine, au sein de la médiathèque, a renforcé les partenariats avec la ludothèque et la médiathèque, tout en attirant de nouveaux visiteurs au sein d'Info Jeunes.

Mobilité à l'internationale

Labellisé Eurodesk, le service Info Jeunes Thonon Agglomération accompagne tous les jeunes dans leurs projets de **mobilité internationale** : aides financières, méthodologie, contacts et conseils personnalisés.

En 2025, le service a accueilli 1 424 jeunes en individuel (visites dans les antennes Info Jeunes) et autant lors d'ateliers collectifs. Info Jeunes a également organisé deux temps forts :

- **Forum Jobs d'été** : 50 employeurs, 700 participants, des centaines d'offres locales.
- **Forum Partir à l'étranger** : experts, témoignages, quatre tables rondes (études, emploi, CV en anglais, volontariat) et présentation des dispositifs de bourses mobilité (16-25 ans).
 - Résultat : **30 jeunes sont partis à l'étranger** avec le soutien de l'agglomération.



Prévention, santé mentale et diversité

L'équipe a également mené de nombreuses actions de prévention portant sur **l'estime de soi**, le **harcèlement**, la **sexualité** et l'**orientation**. Elle a organisé le Festival QueerCode#5 et publié un annuaire de professionnels de la santé mentale, en lien avec les semaines de sensibilisation.

Aide au permis de conduire

Le dispositif Aide au Permis de conduire (16-19 ans), désormais accessible toute l'année, associe un **soutien financier** à un **engagement citoyen** au sein d'associations ou de clubs locaux.

FAVORISER L'INFORMATION, LA PARTICIPATION ET LA QUALITÉ DES DÉBATS

Le Conseil Local de Développement (CLD)

Institué depuis 2017 sur l'agglomération, le conseil local de développement (CLD) est une **instance consultative et de concertation**. Il est soutenu dans ses initiatives par les services intercommunaux qui s'attachent à mettre en œuvre toutes les conditions de leur réussite.

Plusieurs éléments ont constitué les enjeux prioritaires du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération afin de maintenir son dynamisme et de renforcer son ancrage territorial.

Le Groupe Dérèglement climatique

- Le groupe de travail Dérèglement climatique a poursuivi ses réflexions et ses échanges tout au long de l'année 2025. Il a déposé une saisine sur différentes problématiques en rapport avec le PLUi-HM.

L'implication du CLD dans le Contrat Local de Santé

- A l'automne 2025, le CLD a commencé le travail en concertation avec la mise en place du Contrat Local de Santé de Thonon Agglomération. Il apporte ses réflexions et son expertise dans ce domaine.

Préparation du renouvellement du CLD en 2026

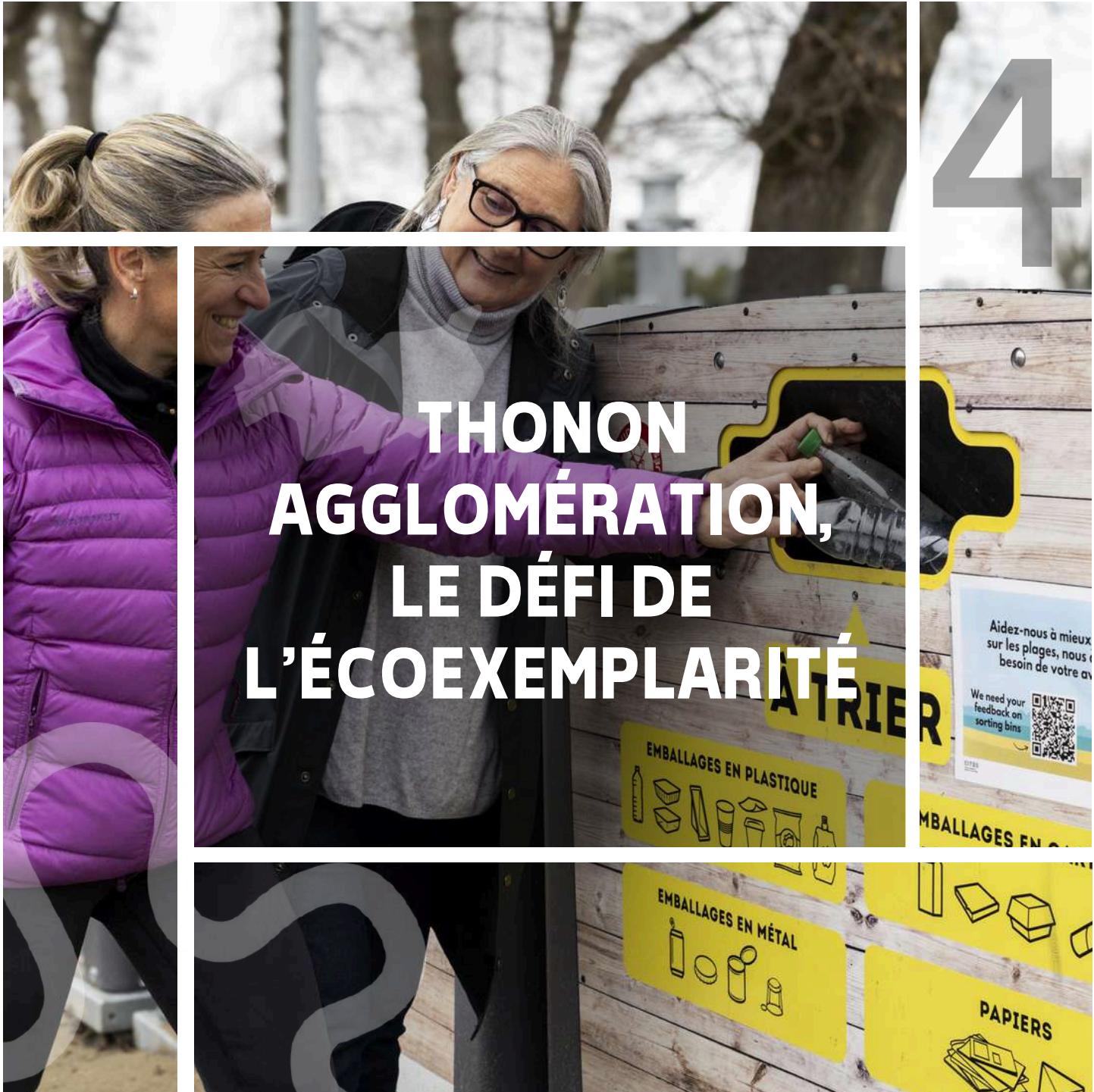
- Le CLD a été invité à travailler conjointement avec la commission synergie institutionnelle pour faire des propositions sur l'installation du nouveau CLD en 2026.



Conseil Local de Développement
THONON | agglomération

4

THONON AGGLOMÉRATION, LE DÉFI DE L'ÉCOEXEMPLARITÉ



LE DÉFI DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)

Dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique, Thonon Agglomération s'est engagée sur **deux référentiels** : Climat-Air-Énergie et Économie circulaire.

Les diagnostics réalisés sur ces deux volets ont permis d'identifier les principaux **leviers d'amélioration**. À partir de ces constats, plusieurs groupes de travail interservices ont été constitués afin de définir une stratégie d'actions concrètes, dont la mise en œuvre débutera en 2026.

Ces deux référentiels constituent le socle de la démarche et guident la collectivité dans sa transition écologique. Ils visent à :

- Structurer la gouvernance de la politique de transition écologique ;
- Définir un cadre stratégique avec des objectifs mesurables ;
- Etablir un programme axé sur l'animation/gouvernance ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions engagées.



Vers une mobilité plus durable en interne



Vélos à assistance électrique - Ballaison

Au printemps 2025, **deux vélos à assistance électrique** ont été déployés sur le site de Ballaison, marquant une nouvelle étape vers des déplacements plus écologiques pour les agents.

Une **trentaine d'agents** ont déjà été formés à la conduite et sensibilisés à la sécurité routière à vélo. Quatre nouveaux vélos viendront ensuite équiper les sites de Perrignier Eau, Perrignier Instances et l'Espace Beaulieu à Thonon-les-Bains. Dès 2026, de nouvelles sessions de formation seront proposées sur les sites nouvellement équipés.

Parallèlement, plusieurs véhicules électriques ont été acquis afin de permettre aux agents des services de se déplacer de manière plus respectueuse de l'environnement.

Le SPASER : un levier stratégique pour un achat public durable et responsable

La mise en œuvre du **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)** s'inscrit dans la volonté du service commande publique de faire de l'achat un **levier stratégique du développement durable**.

Cet engagement vise à intégrer, de manière systématique et cohérente, des **critères environnementaux et sociaux** dans l'ensemble des procédures, en cohérence avec les objectifs fixés par l'agglomération.

Le SPASER permettra de **renforcer les clauses déjà présentes** dans les marchés publics, notamment celles relatives à la réduction de l'empreinte environnementales, à la préservation des ressources, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la promotion de l'économie circulaire. Sur le plan social, il favorisera le **développement des clauses d'insertion**, le **recours aux structures de l'économie sociale et solidaire** et la **valorisation des entreprises engagées** dans des démarches responsables.

Ces exigences seront progressivement étendues et adaptées aux différentes compétences de la collectivité (cycle de l'eau, patrimoine, mobilité, prévention et gestion des déchets, aménagement du territoire, développement économique, tourisme etc.) afin d'**assurer une cohérence globale et un impact concret** sur le territoire.

Au-delà de la conformité réglementaire, la démarche SPASER traduit une **volonté de gouvernance exemplaire**, fondée sur la transparence, la mesure des résultats et l'amélioration continue. Elle contribue à renforcer la responsabilité sociétale de la collectivité tout en soutenant une économie locale, inclusive et durable.

Dématérialisation et accompagnement aux usages numériques

Dans le cadre de la politique de dématérialisation à destination des élus, une plateforme extranet a été mise en place.

Cet outil a pour objectif de réduire à terme les envois de pièces jointes en multiples exemplaires, ainsi que les volumes d'impression associés.

En parallèle, des actions de formation aux premiers usages numériques ont été développées afin d'**accompagner les agents dans la montée en compétence** et de **promouvoir l'accessibilité numérique pour tous**.

Parmi les actions menées en 2025 :

- Des sessions de formation à l'outil de gestion du temps et des activités (GTA), notamment à destination de publics parfois éloignés du numérique ;
- Des sensibilisations à la sécurité des messageries électroniques, incluant la mise en œuvre de l'authentification multi-facteurs ;
- Des démonstrations pratiques concernant l'utilisation des équipements des salles de réunion et la prise en main des outils de téléphonie.



Pour 2026, ces initiatives seront poursuivies et enrichies, avec : la planification des cycles de vie pour les nouveaux terminaux PC, le déploiement de la gestion électronique des documents dédiée à la commande publique et aux instances et le lancement de l'action « Diffuser de meilleures pratiques d'impression », en lien avec le marché dédié au système d'impression.

Travaux d'efficacité énergétique

En 2025, plusieurs travaux d'amélioration énergétique ont été menés sur le patrimoine bâti de la collectivité afin de **réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre**.

Ces interventions ont concerné à la fois des rénovations ciblées et des améliorations des équipements techniques :

- **Douvaine et Thonon-les-Bains** : dans le cadre de l'aménagement des locaux pour France Services et l'Espace Beaulieu, renforcement de l'isolation extérieure avec remplacement des menuiseries extérieures.
- **Gymnase de Margencel** : remplacement complet du système de production et de distribution d'eau chaude sanitaire.
- **EHPAD de Veigy-Foncenex** : remplacement des portes pour améliorer le confort thermique et la performance énergétique du bâtiment.
- **Base nautique de Sciez** : sectorisation et programmation du chauffage pour une gestion plus fine des consommations.
- **Gymnase de Douvaine** : remplacement de l'éclairage par des LED et suppression de la chaudière au fioul, au profit d'un système plus économique et moins émetteur.
- **Perrignier Instances et Thérières** : installation de locaux à vélos équipés de bornes de recharge électrique, favorisant la mobilité douce.
- **Gymnases et domaine de Thérières** : mise en place du tri sélectif afin de renforcer la démarche environnementale sur site.
- **Domaine de Chignens** : réfection de la toiture de la ferme, contribuant à une meilleure isolation et à la pérennité du bâti.



Par ailleurs, en fin d'année, la collectivité a conventionné avec un cabinet spécialisé chargé d'accompagner le montage des dossiers et l'obtention des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), afin de valoriser et soutenir financièrement ces actions d'efficacité énergétique.



THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 31 25 00



www.thononagglo.fr

